

LA R. P. DEVANT LA CHAMBRE

La discussion d'une proposition de M. Bracke a été décidée pour jeudi après-midi

Le débat de la séance d'hier après-midi, la Chambre a adopté un certain nombre de projets de loi d'intérêt secondaire, puis elle a entamé la discussion de la proposition de loi, retour du Sénat, tendant à la révision des prix de vente des fonds de commerce.

Après que le rapporteur, M. BRANDON, eut demandé à la Chambre de voter le texte de la commission, M. ARCHEL, président de la séance, a prononcé un discours traitant des questions les plus diverses.

Un incident

A ce moment un spectateur crie : « Justice pour les inventeurs ! » et lance des tracts dans l'hémicycle. Il est aussitôt expulsé.

LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

A la reprise, la Chambre adopte divers projets de loi. Puis on discute la proposition de résolution Bracke chargeant la commission d'étudier un projet de loi de commerce et de réviser le projet de loi de représentation proportionnelle.

Intervention de M. Bracke

On procède à l'appel nominal des signataires. La présence de ceux-ci ayant été constatée, M. BRACKE, socialiste (Nord), demande à la commission du suffrage universel de se réunir devant la Chambre avec un texte.

M. BRACKE. — Nous voulons savoir quel sera le mode de scrutin des prochaines élections. Nous demandons à la Chambre le vote de la discussion immédiate de notre proposition de résolution.

M. BARETY, président de la commission du suffrage universel, explique à la Chambre que le projet de loi est parti pour discuter de ces propositions était trop court. La commission est favorable à la réduction du nombre des députés et à la réduction de la circonscription. (Applaudissements.)

Les auteurs des propositions seraient invités par le gouvernement à déposer un projet de réforme électorale. Ils auraient pu inviter aussi la commission du suffrage universel à rapporter un projet de réforme, mais en ne laissant à celle-ci qu'un délai de cinq jours, ils lui ont demandé un travail impossible.

M. BARETY. — Aussi la commission s'oppose-t-elle à la demande de discussion immédiate. (App. à dr. et cent.)

M. BRACKE. — Ce n'est pas à la fin de la séance que nous avons déposé notre projet. On pourrait réduire le nombre des députés aussi bien dans le cadre de la représentation proportionnelle que dans celui de la représentation au scrutin de liste.

M. BARRACHIN explique son vote et condamne le scrutin d'arrondissement à deux tours.

M. BARDON déclare que le régime parlementaire est en danger et qu'à la base de toutes les difficultés il y a le scrutin d'arrondissement, qui rend impossible toute majorité parlementaire.

M. REYNAUD déclare qu'il a voté la R. P. dans le passé et qu'il la votera dans l'avenir, mais qu'aujourd'hui il votera contre.

M. VARENNE reproche à la commission du suffrage universel de ruser. Il fait que le problème du mode de scrutin soit réglé. Il votera la proposition de résolution.

La clôture des explications de vote est prononcée.

Le vote

Le président met aux voix par scrutin la proposition de résolution de M. Bracke. Le scrutin donne lieu à pointage.

La proposition de résolution de M. Bracke est votée par 320 voix contre 238. La discussion de la proposition Bracke est inscrite en tête de l'ordre du jour.

Séance levée à 19 h. 10. Prochaine séance jeudi à 9 h. 30, pour la suite de la discussion de la proposition de loi sur la révision du prix de vente des fonds de commerce.

L'INCIDENT QUI MARQUA LA SÉANCE EST DU A L'INVENTEUR DU VOTE ÉLECTRIQUE

C'est M. Langlois, l'inventeur d'un système de vote électrique, qui a été l'auteur de l'incident. Il avait fait l'objet d'études à la Chambre, qui a manifesté hier après-midi en jetant des tracts dans l'hémicycle et en s'écriant : « Justice pour les inventeurs ! »

M. Langlois, qui a été conduit à la questure de la Chambre, a déclaré qu'il avait engagé une dépense de plus de 300.000 francs et travaillé sept ans pour réaliser son invention qui a été finalement abandonnée sans aucune indemnité lui ait été versée.

Après ses explications, M. Langlois a été prié de quitter le Palais-Bourbon comme tous les perturbateurs de séance. L'apparat, cependant, que sa réclamation fera l'objet d'un examen attentif de la part de la questure.

UNE MANIFESTATION DE MÉDECINS CONTRE LE VOTE DE LA CHAMBRE

A la salle Bullier, à Paris, sous le patronage de la Confédération des syndicats médicaux français, a eu lieu un meeting groupant les représentants officiels des praticiens de la médecine et de l'art dentaire.

Le Conseil des Ministres s'est occupé hier de bouilleurs de cru

Ces derniers pourront recouvrer leur pleine liberté de distillation moyennant une redevance forfaitaire

Le ministre des Finances, M. Marcel Régnier, a exposé les mesures que, d'accord avec M. Cathala, ministre de l'Agriculture, il avait arrêtées pour venir en aide aux populations viticoles si durement éprouvées par la mévente des vins.

LE MINISTRE DES PENSIONS VA S'ATTACHER A SUPPRIMER LES ABUS

Les ministres se sont réunis hier matin, à 10 h., à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

LA MÉVENTE DES VINS

M. Marcel Régnier, ministre des Finances, a exposé les mesures que, d'accord avec M. Cathala, ministre de l'Agriculture, il avait arrêtées pour venir en aide aux populations viticoles si durement éprouvées par la mévente des vins.

LA QUESTION DES BOUILLEURS DE CRU

Le ministre des Finances a fait en outre un exposé d'ensemble des problèmes soulevés dans certains régions productrices d'alcool de cru. En conclusion de cette communication, le Conseil s'est unanimement décidé à réprimer sévèrement toute tentative individuelle ou concertée tendant à compromettre le rendement de l'impôt ou à entraver l'action des agents appelés à assurer le respect de la réglementation en vigueur.

L'ASSASSINAT DU FERMIER ITALIEN ZURLETTI

Rodriguez prétend n'avoir tué que pour se défendre.

Toulon, 25. — On a recueilli à Cuers les nouveaux renseignements suivants sur M. Rodriguez, l'assassin du fermier Zurletti.

Rodriguez, originaire d'un pays neutre, a pénétré en France vers le milieu de la guerre. C'est entre 1918 et 1919 qu'il commença à habiter les terroirs cuers.

A cette date se place le fait troublant qui a été évoqué hier par quelques familles qui n'ont pas quitté Cuers depuis longtemps. Rodriguez vivait tranquillement avec une femme. Au bout de quelques mois, on apprenait qu'elle était morte dans la mesure où le couple s'était installé. Le décès avait été constaté par le médecin de la commune.

Dans les départements qui on feront la demande, les bouilleurs de cru pourront bénéficier d'une réduction de la redevance forfaitaire destinée à couvrir le Trésor de la perte résultant de l'abandon des garanties existantes.

Le Sénat rejette ensuite la proposition de loi adoptée par la Chambre tendant à l'organisation et à l'amélioration des marchés du lait et des produits laitiers.

M. Marcel DONON, rapporteur de la Commission de l'Agriculture, souligne que le prix des produits laitiers n'a cessé d'augmenter au point que ce prix ne couvre plus les frais de production.

M. Abel GARDEY expose le point de vue de la Commission des Finances. Il reconnaît le bien fondé des revendications des producteurs de lait et donne avis favorable au projet.

Le rapporteur général indique en terminant qu'au total le financement du projet s'élèverait à 23 millions.

Le Sénat adopte par 150 voix contre 100 le projet de loi.

L'AIDE AUX COMMUNES

La Haute Assemblée a adopté sans débat un projet de loi répartissant les fonds de subvention destinés à venir en aide aux communes.

UN CRIME MYSTÉRIEUX DÉCOUVERT A PARIS

Un forain exagotnaire a été tué dans sa chambre par un jeune inconnu, qui l'égorgea après l'avoir assommé et étranglé

Mme Valentine Roy, concubine de l'immense porteur du numéro 216 de la rue Saint-Martin, vint dans la soirée d'hier au commissariat de police du quartier Saint-Merri où elle faisait partie au commissaire de police, M. Denois, de son inquiétude touchant un de ses locataires, Pierre Lalou, qu'elle n'avait plus vu depuis dimanche dernier.

Pierre Lalou, marchand-forain bien connu dans le quartier des Halles sous le sobriquet de « Père la Broche », originaire du Doubs, où il est né à Ste-Suzanne, en 1867, après avoir été à la Savoie, a dans le centre de Paris, vers la fin de l'année dernière, acheté un appartement au 216, rue Saint-Martin.

La pièce qu'il occupait, au 6e étage, était meublée, aménagée avec les toilettes et manœuvres, peinte, ornée de tapisseries et de tableaux. C'est là que, hier matin, un peu après 10 heures, le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit.

Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit.

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

« Tout le quartier, en effet, est sous le choc de ce crime mystérieux qui a été découvert hier matin, à 10 heures, par le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouva le cadavre de Pierre Lalou étendu sur le lit. »

LES DÉCLARATIONS DE M. PIERRE LAVAL

A LA DÉLÉGATION DES QUADES

M. Laval a déclaré aux représentants de la délégation des Quades qu'il ferait vendredi soir, à la Chambre, une déclaration de nature à apaiser les inquiétudes de ses manifestants dans certains groupes parlementaires à la suite des rassemblements opérés par les organisations politiques ou autres.

Il a indiqué que les pouvoirs exceptionnels qui lui ont été accordés par le Parlement lui permettaient de déléguer l'ordre public nécessaire à l'accomplissement de l'œuvre de redressement financier. Il a pris l'engagement de réprimer toutes les tentatives de perturbation de l'ordre public.

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

« L'œuvre que je fais, c'est une œuvre de salut public. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. Elle est nécessaire à la prospérité de notre pays. »

M. GEORGES PETIT devant le Tribunal correctionnel de Lille

M. Georges Petit se défend

L'interrogatoire de M. G. PETIT reprend. — Vous êtes président de l'Union départementale ?

— Oui, j'ai été élu directeur particulier de l'Union.

— Vous avez été directeur particulier de l'Union ?

— Oui, j'ai été élu directeur particulier de l'Union.

— Vous avez été directeur particulier de l'Union ?

— Oui, j'ai été élu directeur particulier de l'Union.

— Vous avez été directeur particulier de l'Union ?

— Oui, j'ai été élu directeur particulier de l'Union.

— Vous avez été directeur particulier de l'Union ?

— Oui, j'ai été élu directeur particulier de l'Union.

— Vous avez été directeur particulier de l'Union ?

— Oui, j'ai été élu directeur particulier de l'Union.

— Vous avez été directeur particulier de l'Union ?

— Oui, j'ai été élu directeur particulier de l'Union.

— Vous avez été directeur particulier de l'Union ?

— Oui, j'ai été élu directeur particulier de l'Union.

— Vous avez été directeur particulier de l'Union ?

— Oui, j'ai été élu directeur particulier de l'Union.

— Vous avez été directeur particulier de l'Union ?

— Oui, j'ai été élu directeur particulier de l'Union.

— Vous avez été directeur particulier de l'Union ?

— Oui, j'ai été élu directeur particulier de l'Union.

— Vous avez été directeur particulier de l'Union ?

— Oui, j'ai été élu directeur particulier de l'Union.

— Vous avez été directeur particulier de l'Union ?

— Oui, j'ai été élu directeur particulier de l'Union.

— Vous avez été directeur particulier de l'Union ?

— Oui, j'ai été élu directeur particulier de l'Union.

— Vous avez été directeur particulier de l'Union ?

— Oui, j'ai été élu directeur particulier de l'Union.

AIMEZ-VOUS LIRE ?

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ

Le vrai Magazine des Familles LE MEILLEUR MARCHÉ DU MONDE

0 fr. 35 qui paraît aujourd'hui

IL PUBLIE CETTE SEMAINE de nombreux articles variés et de fantaisie ainsi que de nombreuses photos d'actualité

0 fr. 35 Sa Page du TRICOT « SCINTILLANT »

Ses Pages du CINÉMA Ses magnifiques Romans Son Courrier des Lectrices

LE NUMÉRO DE 16 PAGES 0 fr. 35

Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires

M. G. Petit réserve sa réponse. En juillet 1932 le contrat est signé.

— M. G. Petit a touché son traitement à dater du 1er décembre 1931.

— L'affaire des terrains. Le terrain fait l'histoire de toute l'affaire dont il résulte que : 1. Le prix d'achat du terrain par M. G. Petit est de 300.000 francs environ ; 2. Le prix de revient après aménagement est de 225.000 francs ; 3. Le prix total récupéré par M. Petit après la vente est de 3.450.000 francs.

— A votre avis, M. Petit a-t-il commis une erreur ?

— Le témoin répond : — Je ne veux m'immiscer dans le caractère juridique de l'affaire mais je dis que l'attitude de M. Petit est sévèrement critiquable au point de vue moral.

M. LESAFFRE Jules, architecte, à Lambert, — M. Petit d'a dit : « On me demande l'estimation de mon terrain de la Rose. Voulez-vous la faire ? »

— M. G. Petit a touché son traitement à dater du 1er décembre 1931.

— L'affaire des terrains. Le terrain fait l'histoire de toute l'affaire dont il résulte que : 1. Le prix d'achat du terrain par M. G. Petit est de 300.000 francs environ ; 2. Le prix de revient après aménagement est de 225.000 francs ; 3. Le prix total récupéré par M. Petit après la vente est de 3.450.000 francs.

— A votre avis, M. Petit a-t-il commis une erreur ?

— Le témoin répond : — Je ne veux m'immiscer dans le caractère juridique de l'affaire mais je dis que l'attitude de M. Petit est sévèrement critiquable au point de vue moral.

M. LESAFFRE Jules, architecte, à Lambert, — M. Petit d'a dit : « On me demande l'estimation de mon terrain de la Rose. Voulez-vous la faire ? »

— M. G. Petit a touché son traitement à dater du 1er décembre 1931.

— L'affaire des terrains. Le terrain fait l'histoire de toute l'affaire dont il résulte que : 1. Le prix d'achat du terrain par M. G. Petit est de 300.000 francs environ ; 2. Le prix de revient après aménagement est de 225.000 francs ; 3. Le prix total récupéré par M. Petit après la vente est de 3.450.000 francs.

— A votre avis, M. Petit a-t-il commis une erreur ?

— Le témoin répond : — Je ne veux m'immiscer dans le caractère juridique de l'aff